

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



M A I R I E  
D E  
S E R R A V A L

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de SERRAVAL s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROISINE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 12

Résultats des votes : pour 12 contre 0 abstention 0

**Présents** : Pascal CHEVALLEREAU, Chrystel DEMIZIEUX Vincent HUDRY-CLERGEON, Jean-Marc JONO Nathalie MASSART, Julien MICHEL, Philippe MOLON, Philippe ROISINE, Sylvain SOBOTA, Stéphane TISSOT.

**Absents (excusés)** : Stéphane GUYONNAUD, Yann HARDY, Sarah PAILLOT.

**Ont donné pouvoir** : Sarah PAILLOT a donné pouvoir à Sylvain SOBOTA.

Stéphane GUYONNAUD a donné pouvoir à Stéphane TISSOT.

Chrystel DEMIZIEUX est nommée secrétaire de séance.

**Objet : PROGRAMME DE TRAVAUX EN FORET – BUDGET 2024. DEL\_01032024.**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le programme de travaux patrimoniaux en forêt communale proposé par l'Office National des Forêts pour l'année 2024.

Il propose de retenir les lignes suivantes :

Fonctionnement :

- Travaux sylvicoles, sous réserve de l'obtention de la subvention SYLV'ACTES d'un montant de 50 % de ces travaux : intervention en futaie irrégulière. Localisation 21.u. Montant 3.610 euros H.T. ;
- Travaux de sécurisation : sécurisation des bois en bordure de route ou de forêt. Localisations : parcelle 31 (Route du Mont à Fontany) et parcelle 35 (Route de l'Hermitte à la Molloire). Abattage d'arbres secs ne pouvant pas être commercialisés et prestation facturée à l'heure. Montant : 1.160 euros H.T. ;
- Travaux de maintenance : Entretien du périmètre, peinture. Localisation : Parcelle 34 bas. Montant : 950 euros H.T.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE de programmer en fonctionnement les travaux susmentionnés, pour un coût estimatif total de 5.720 € HT.**

Le vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre,

Le Maire,  
Philippe ROISINE.

La Secrétaire de séance,  
Chrystel DEMIZIEUX.



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le 01/02/2024.

- de sa publication le 01/02/2024.

Le Maire,  
Philippe ROISINE.

